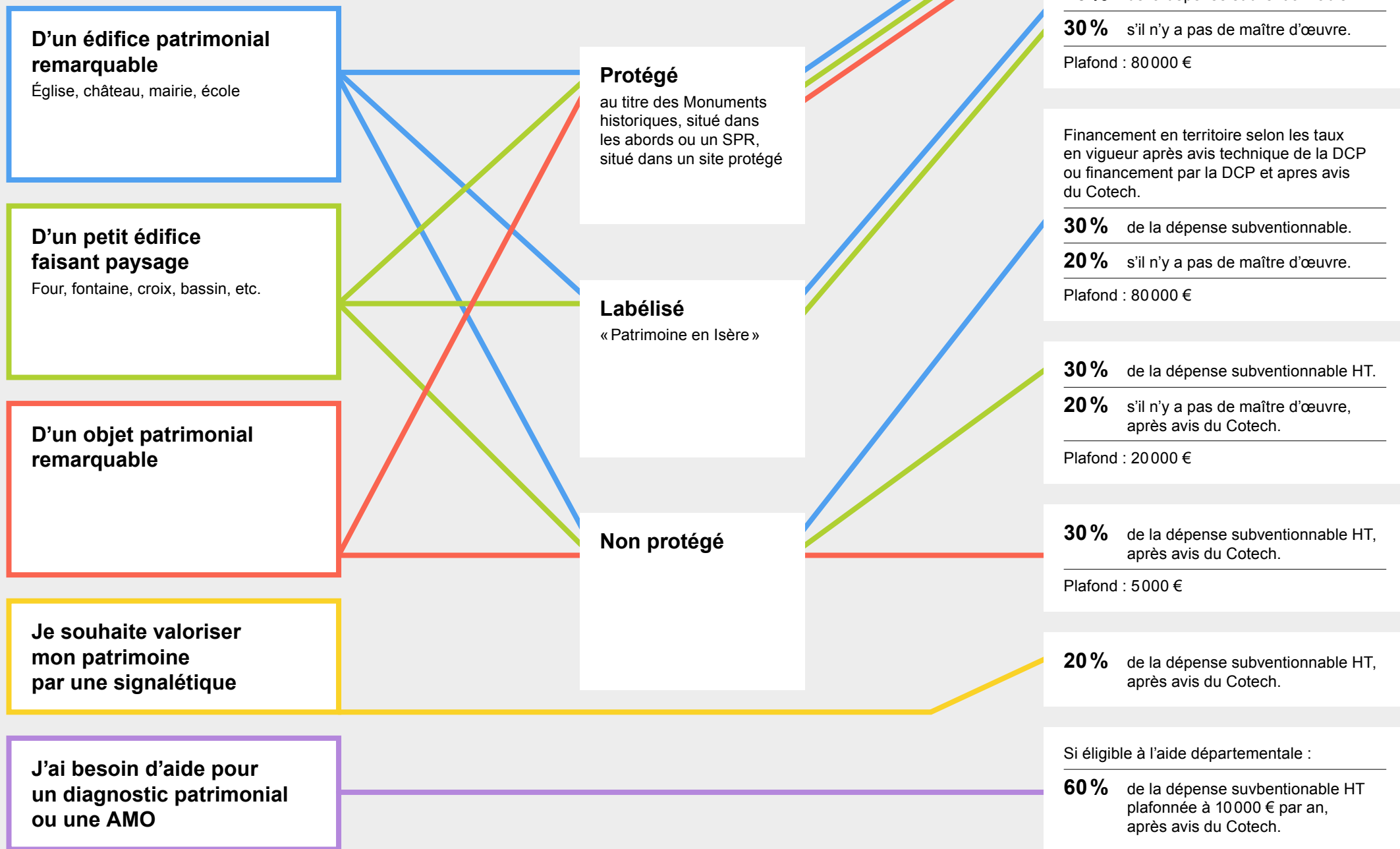
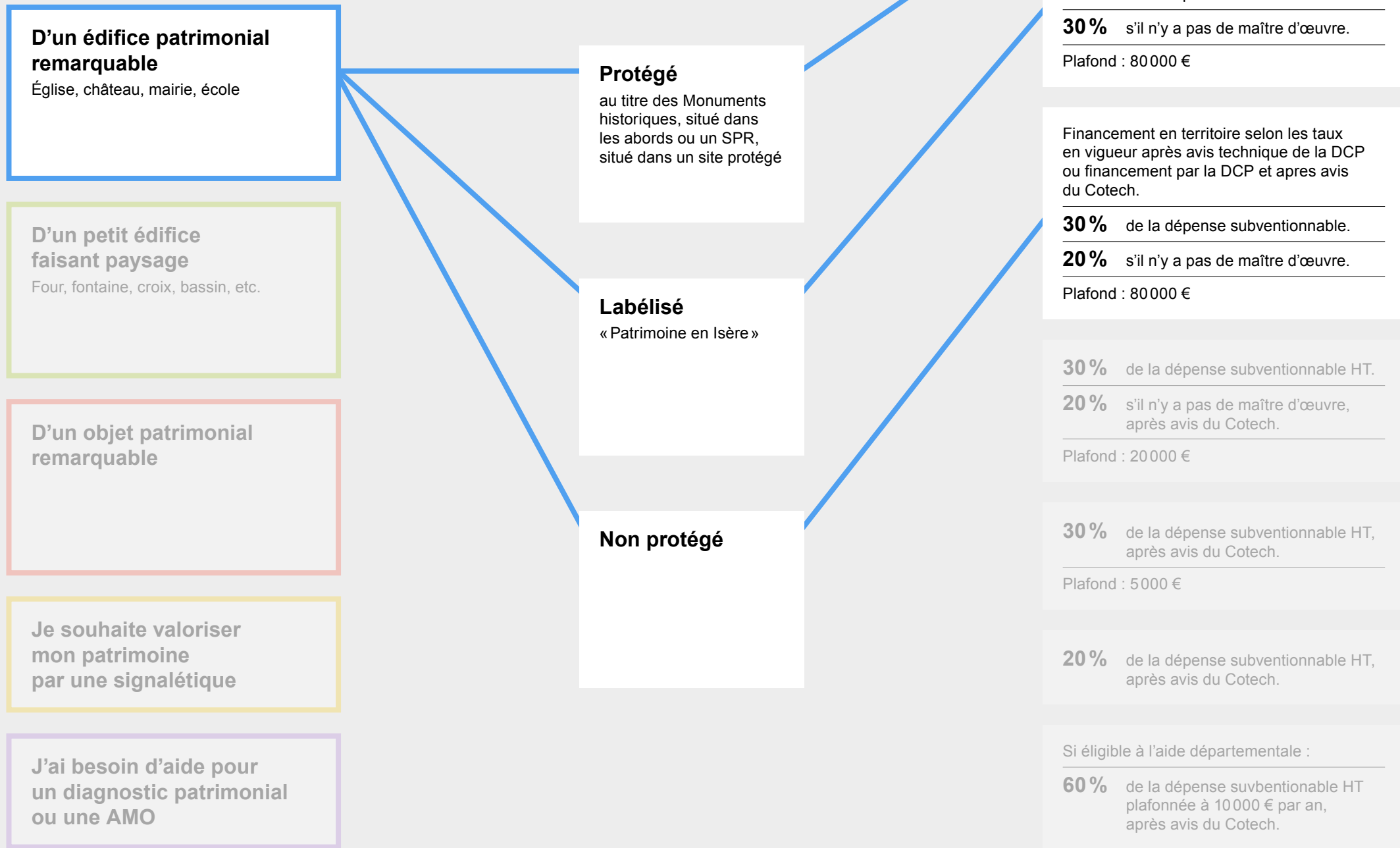


Je suis un propriétaire public



Je suis un propriétaire public



Je suis un propriétaire public

D'un édifice patrimonial remarquable
Église, château, mairie, école

D'un petit édifice faisant paysage
Four, fontaine, croix, bassin, etc.

D'un objet patrimonial remarquable

Je souhaite valoriser mon patrimoine par une signalétique

J'ai besoin d'aide pour un diagnostic patrimonial ou une AMO

Protégé
au titre des Monuments historiques, situé dans les abords ou un SPR, situé dans un site protégé

Labélisé
« Patrimoine en Isère »

Non protégé

25% de la dépense subventionnable HT.

40% de la dépense subventionnable HT.
30% s'il n'y a pas de maître d'œuvre.
Plafond : 80 000 €

Financement en territoire selon les taux en vigueur après avis technique de la DCP ou financement par la DCP et après avis du Cotech.
30% de la dépense subventionnable.
20% s'il n'y a pas de maître d'œuvre.
Plafond : 80 000 €

30% de la dépense subventionnable HT.
20% s'il n'y a pas de maître d'œuvre, après avis du Cotech.
Plafond : 20 000 €

30% de la dépense subventionnable HT, après avis du Cotech.
Plafond : 5 000 €

20% de la dépense subventionnable HT, après avis du Cotech.

Si éligible à l'aide départementale :
60% de la dépense subventionnable HT plafonnée à 10 000 € par an, après avis du Cotech.

Je suis un propriétaire public

D'un édifice patrimonial remarquable

Église, château, mairie, école

D'un petit édifice faisant paysage

Four, fontaine, croix, bassin, etc.

D'un objet patrimonial remarquable

Je souhaite valoriser mon patrimoine par une signalétique

J'ai besoin d'aide pour un diagnostic patrimonial ou une AMO

Protégé

au titre des Monuments historiques, situé dans les abords ou un SPR, situé dans un site protégé

Labélisé

« Patrimoine en Isère »

Non protégé

25% de la dépense subventionnable HT.

40% de la dépense subventionnable HT.

30% s'il n'y a pas de maître d'œuvre.

Plafond : 80 000 €

Financement en territoire selon les taux en vigueur après avis technique de la DCP ou financement par la DCP et après avis du Cotech.

30% de la dépense subventionnable.

20% s'il n'y a pas de maître d'œuvre.

Plafond : 80 000 €

30% de la dépense subventionnable HT.

20% s'il n'y a pas de maître d'œuvre, après avis du Cotech.

Plafond : 20 000 €

30% de la dépense subventionnable HT, après avis du Cotech.

Plafond : 5 000 €

20% de la dépense subventionnable HT, après avis du Cotech.

Si éligible à l'aide départementale :

60% de la dépense subventionnable HT plafonnée à 10 000 € par an, après avis du Cotech.

Je suis un propriétaire public

D'un édifice patrimonial remarquable

Église, château, mairie, école

D'un petit édifice faisant paysage

Four, fontaine, croix, bassin, etc.

D'un objet patrimonial remarquable

Je souhaite valoriser mon patrimoine par une signalétique

J'ai besoin d'aide pour un diagnostic patrimonial ou une AMO

Protégé

au titre des Monuments historiques, situé dans les abords ou un SPR, situé dans un site protégé

Labélisé

« Patrimoine en Isère »

Non protégé

25 % de la dépense subventionnable HT.

40 % de la dépense subventionnable HT.

30 % s'il n'y a pas de maître d'œuvre.

Plafond : 80 000 €

Financement en territoire selon les taux en vigueur après avis technique de la DCP ou financement par la DCP et après avis du Cotech.

30 % de la dépense subventionnable.

20 % s'il n'y a pas de maître d'œuvre.

Plafond : 80 000 €

30 % de la dépense subventionnable HT.

20 % s'il n'y a pas de maître d'œuvre, après avis du Cotech.

Plafond : 20 000 €

30 % de la dépense subventionnable HT, après avis du Cotech.

Plafond : 5 000 €

20 % de la dépense subventionnable HT, après avis du Cotech.

Si éligible à l'aide départementale :

60 % de la dépense subventionnable HT plafonnée à 10 000 € par an, après avis du Cotech.

Je suis un propriétaire public

D'un édifice patrimonial remarquable

Église, château, mairie, école

D'un petit édifice faisant paysage

Four, fontaine, croix, bassin, etc.

D'un objet patrimonial remarquable

Je souhaite valoriser mon patrimoine par une signalétique

J'ai besoin d'aide pour un diagnostic patrimonial ou une AMO

Protégé

au titre des Monuments historiques, situé dans les abords ou un SPR, situé dans un site protégé

Labélisé

« Patrimoine en Isère »

Non protégé

25 % de la dépense subventionnable HT.

40 % de la dépense subventionnable HT.

30 % s'il n'y a pas de maître d'œuvre.

Plafond : 80 000 €

Financement en territoire selon les taux en vigueur après avis technique de la DCP ou financement par la DCP et après avis du Cotech.

30 % de la dépense subventionnable.

20 % s'il n'y a pas de maître d'œuvre.

Plafond : 80 000 €

30 % de la dépense subventionnable HT.

20 % s'il n'y a pas de maître d'œuvre, après avis du Cotech.

Plafond : 20 000 €

30 % de la dépense subventionnable HT, après avis du Cotech.

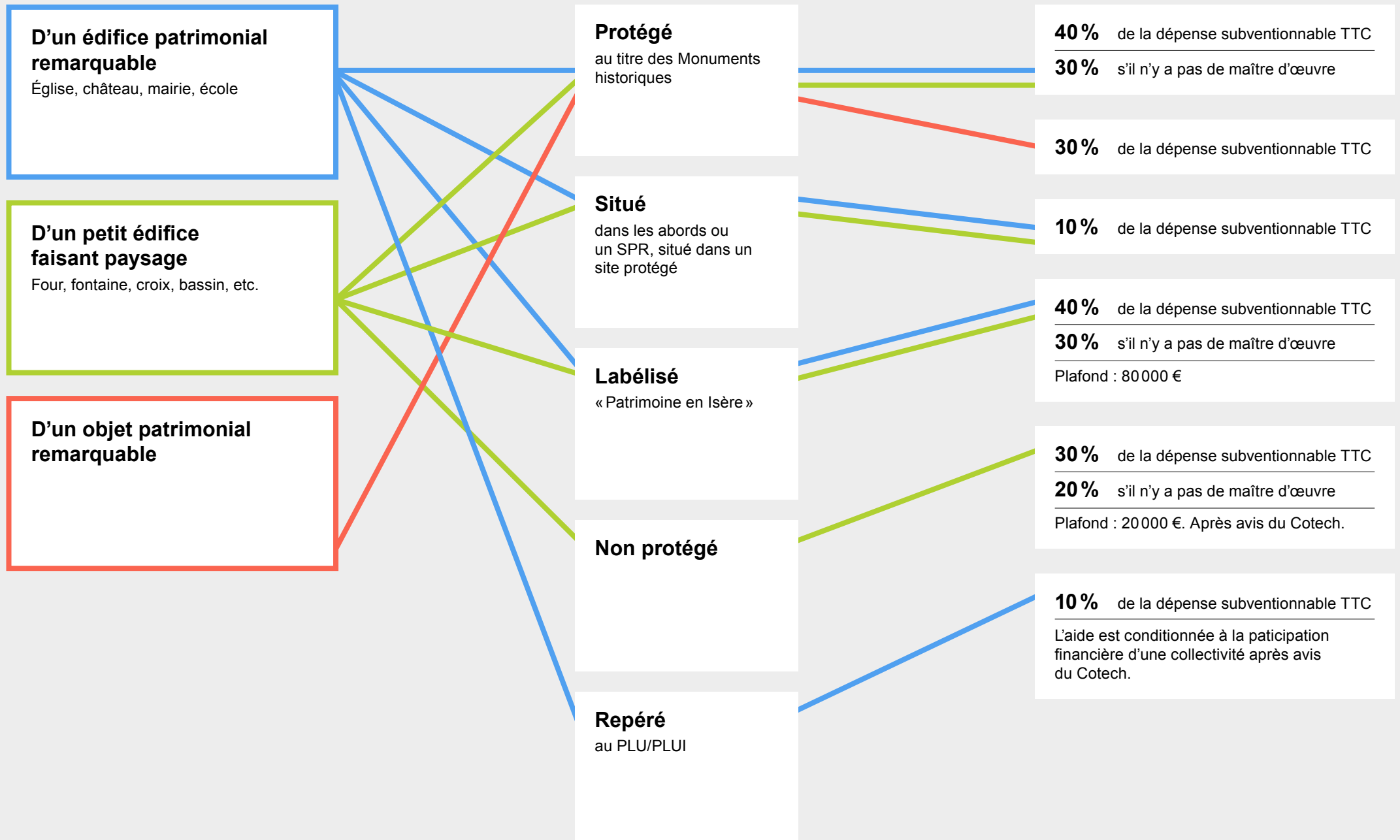
Plafond : 5 000 €

20 % de la dépense subventionnable HT, après avis du Cotech.

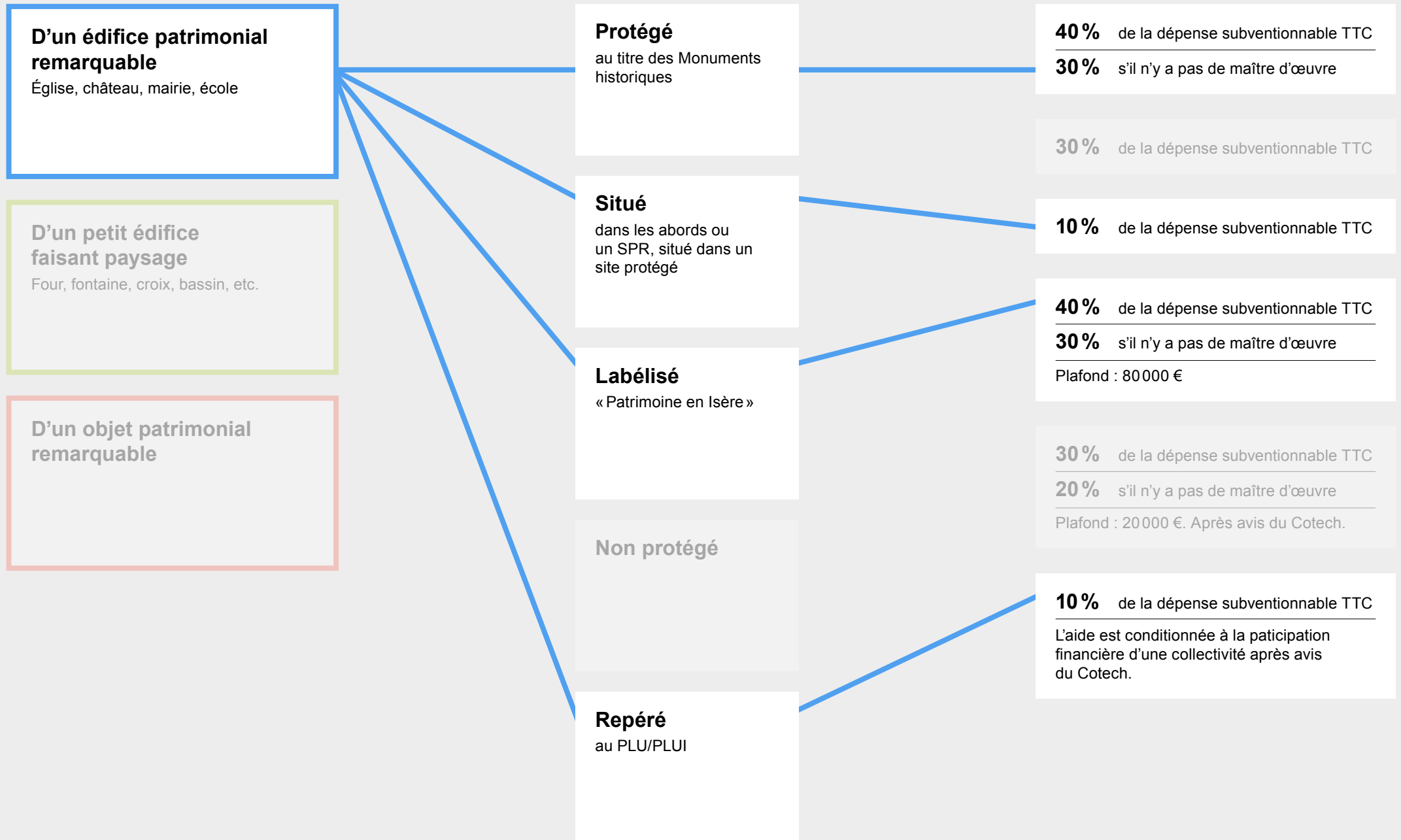
Si éligible à l'aide départementale :

60 % de la dépense subventionnable HT plafonnée à 10 000 € par an, après avis du Cotech.

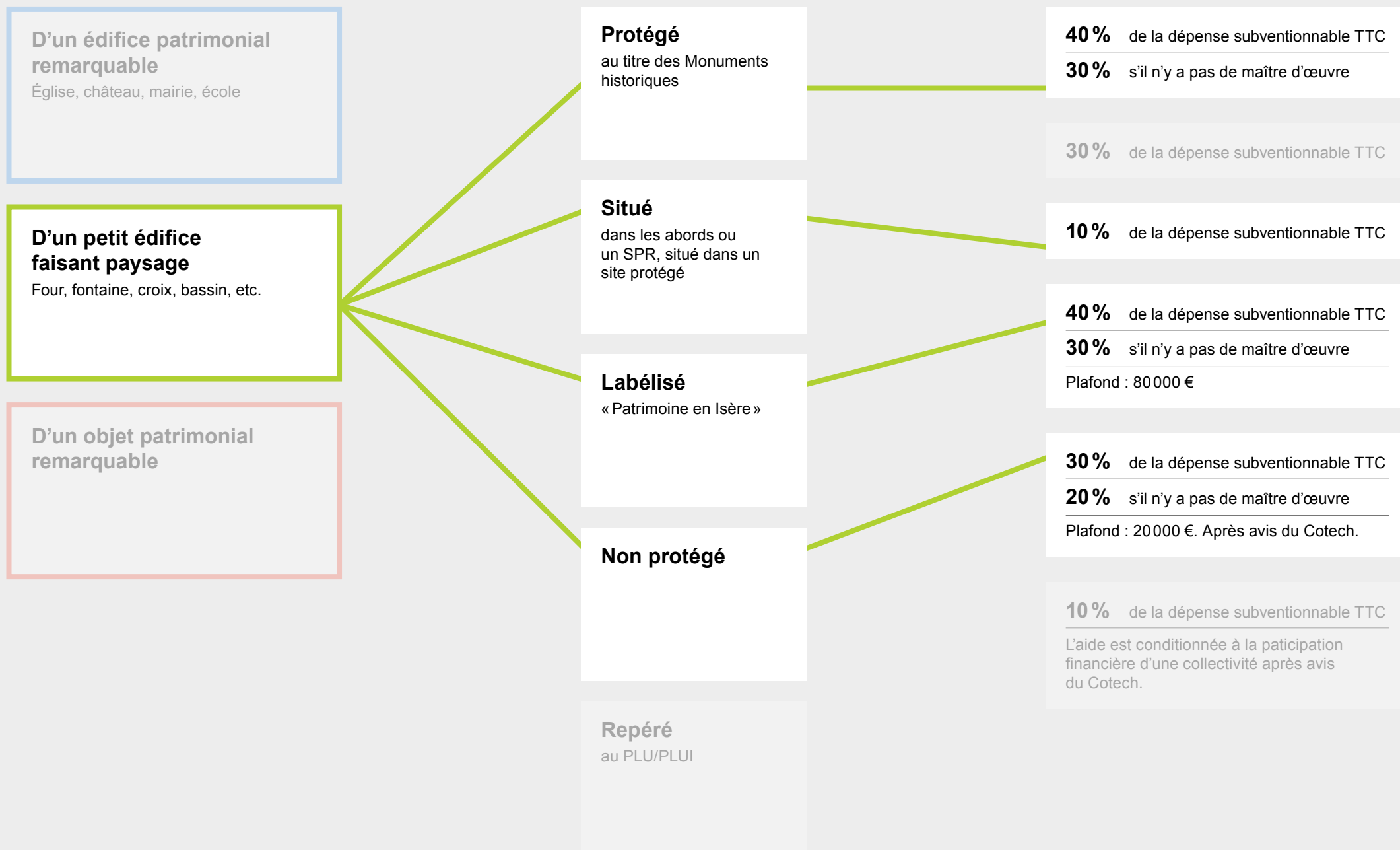
Je suis un propriétaire privé (particulier ou association)



Je suis un propriétaire privé (particulier ou association)



Je suis un propriétaire privé (particulier ou association)



Je suis un propriétaire privé (particulier ou association)

D'un édifice patrimonial remarquable

Église, château, mairie, école

D'un petit édifice faisant paysage

Four, fontaine, croix, bassin, etc.

D'un objet patrimonial remarquable

Protégé

au titre des Monuments historiques

Situé

dans les abords ou un SPR, situé dans un site protégé

Labélisé

« Patrimoine en Isère »

Non protégé

Repéré

au PLU/PLUI

40 % de la dépense subventionnable TTC

30 % s'il n'y a pas de maître d'œuvre

30 % de la dépense subventionnable TTC

10 % de la dépense subventionnable TTC

40 % de la dépense subventionnable TTC

30 % s'il n'y a pas de maître d'œuvre

Plafond : 80 000 €

30 % de la dépense subventionnable TTC

20 % s'il n'y a pas de maître d'œuvre

Plafond : 20 000 €. Après avis du Cotech.

10 % de la dépense subventionnable TTC

L'aide est conditionnée à la participation financière d'une collectivité après avis du Cotech.